

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN.

Etaient représentés : Mme Valérie BARDY a donné pouvoir à Mme Ghislaine BICINI,
M. David KOREN a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 27 / votants : 29

Rapporteur : M. Nicolas BRAQUET

**02 – VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE E N°1690
SITUEE CHEMIN DE LA MOLE**

La commune de Levens est propriétaire de la parcelle cadastrée section E numéro 1690 située Chemin de la Mole.

Cette parcelle, d'une surface de 1964 m² est composée de 1023 m² en zone UFC1 (zone constructible) et de 941m² en zone NB (zone inconstructible) du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain,

Considérant l'évaluation de ce foncier par le service des Domaines à 188 000 euros HT, avec une marge d'appréciation de 10%,

Considérant la volonté de Monsieur Marcincal et de Madame Musico de se porter acquéreurs de cette parcelle communale au prix de 175 000 euros net vendeur,

Considérant la volonté de la Commune de procéder à la vente de cette parcelle,

Considérant la nécessité de procéder au préalable à la demande de plusieurs autorisations administratives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 25 voix pour, 4 voix contre (Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à vendre la parcelle E n°1690 à Monsieur Marcincal et Madame Musico au prix de 175 000 euros,
- D'autoriser Monsieur Marcincal et Madame Musico à demander l'autorisation de défrichement et à déposer une demande de permis de construire sur ladite parcelle,
- De charger le Maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'obtention de ces autorisations,

AR Prefecture

006-210600755-20260421-DELIB2_210426-DE
Reçu le 23/04/2026

- De confier à Maître Claude Nathalie Seror-Hurez, Notaire à Nice, la rédaction de l'acte de vente après l'obtention du permis de construire,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit acte.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

